

# Recensement général de la population 2018

## Situation géographique

Le Territoire des îles Wallis et Futuna est un petit territoire du Pacifique Sud situé à 2 800 km de la Polynésie française (Tahiti) et 2 100 km de la Nouvelle-Calédonie (Nouméa). Il est entouré par les archipels des Tonga, des Samoa (respectivement à 400 km et 370 km de Wallis) et des Fidji (à 280 km de Futuna). Le Territoire se compose de trois îles : Wallis, Futuna et Alofi. L'île de Wallis (du nom du navigateur qui la découvrit en 1767) est distante de Futuna d'environ 230 kilomètres. Les îles de Futuna et Alofi, distantes de 2 km l'une de l'autre, forment l'archipel des « Îles de Horn » (ville d'origine des navigateurs hollandais qui les découvrirent en 1616). Cet archipel est habituellement dénommé Futuna. La loi du 29 juillet 1961 conférait aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'outre-mer. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, elles forment une Collectivité d'outremer. Au niveau national, le Territoire est représenté au Parlement par un sénateur et un député. Au niveau local, le Préfet, Administrateur Supérieur, préside le Conseil Territorial composé des trois rois qui sont les plus hauts représentants de l'autorité coutumière dans chacun des trois royaumes. Les trois royaumes correspondent aux trois circonscriptions administratives : la circonscription d'Uvea à Wallis et celles d'Alo et Sigave à Futuna. La première est divisée en trois districts (Hihifo, Hahake et Mua), soit au total cinq unités administratives. Ces unités regroupent des villages dont les chefs sont désignés coutumièrement. L'Assemblée Territoriale compte 20 conseillers (13 pour Wallis et 7 pour Futuna) élus pour cinq ans qui votent le budget du Territoire.

## Déroulement de la collecte

Le recensement de la population s'est déroulé sur le territoire des îles de Wallis et Futuna entre le 23 juillet et le 18 août 2018.

Pour préparer et réaliser cette collecte d'informations, 44 agents recenseurs ont été recrutés par le service territorial statistique : 30 agents recenseurs pour Wallis et 14 pour Futuna.

La préparation de la collecte a nécessité le découpage du territoire en 50 secteurs représentant entre 39 et 106 logements (hors île d'Alofi qui compte 1 seul logement).

La formation des agents recenseurs a été réalisée en deux sessions espacées de quelques jours afin de permettre le travail de repérage sur le terrain appelé tournée de reconnaissance. Ce repérage sur

le terrain a permis à chaque agent recenseur de repérer les limites de son secteur de travail appelé districts du recensement, de noter toutes les constructions, d'identifier le nombre de logements d'habitation et d'informer les habitants de la date du début de la collecte fixée au 23 juillet 2018.

Le repérage des adresses d'habitation a été contrôlé et validé par les agents contrôleurs du service territorial statistique.

Les formations ont permis de présenter le travail des agents recenseurs et d'expliquer les règles de travail du recensement de la population.

La collecte a débuté sur le terrain le même jour pour tous les agents recenseurs le lundi 23 juillet 2018, la date limite de fin étant fixée au samedi 18 août 2018.

Durant cette période les agents recenseurs sont passés dans tous les logements de leur secteur et ont renseigné le questionnaire logement et celui de chaque occupant permanent de ces logements par interview. La consignation des réponses sur les questionnaires est garantie par le secret professionnel auquel chaque acteur du recensement est soumis. Les questionnaires ont été rapportés au service territorial de la statistique au fur et à mesure de la collecte. La collecte s'est véritablement terminée sur le terrain avec un jour d'avance sur le calendrier prévu soit le vendredi 17 août 2018.

La vérification des questionnaires et les contrôles réalisés au service territorial de la statistique ont permis de comptabiliser les logements recensés et les personnes du territoire. Ce comptage est repris dans les chiffres de populations légales qui seront authentifiés par décret publié au journal officiel de la république française avant la fin de l'année.

La population permanente des Îles du territoire dénommée « population municipale » est de 11 562 habitants au 23 juillet 2018. En 2013, le recensement de la population avait établi ce résultat à 12 197 habitants. Nous constatons donc une baisse de 635 habitants. Cette baisse de population est moins forte que celle constatée entre 2008 et 2013 qui était de 1 287 habitants.

Les résultats de ce recensement démontrent aussi que la taille moyenne des personnes dans les résidences principales donc les logements occupés passe de 4 personnes en 2013 à 3,7 personnes en 2018.

L'exploitation statistique des questionnaires qui sera réalisée entre le 3 septembre 2018 et le 31 octobre 2018 de façon anonyme permettra d'obtenir un ensemble d'indicateurs statistiques qui remplaceront ceux actuellement diffusés sur le site internet du service territorial de la statistique.

Les autorités administratives, les chefferies coutumières, les représentants religieux du territoire sont remerciés pour leur appui témoigné lors de cette opération importante pour le territoire de Wallis et Futuna.